

Vivre ensemble

Un conciliateur de Justice pour vous aider.

Un conciliateur de justice

Un conciliateur de Justice intervient gratuitement dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès.

Permanence

A Gradignan, Mme Éliane Grubert reçoit sur rendez-vous, le **premier mercredi de chaque mois de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville de Gradignan.**

Pour prendre rendez-vous : standard de l'hôtel de ville, tél. : 05 56 75 65 00.

Bruits de voisinage

Particuliers

Travaux dans les jardins et bricolage

Les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour votre voisinage, sont à réaliser, selon arrêté préfectoral, uniquement :

- › les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- › les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- › les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Propriétaires et possesseurs d'animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive

Professionnels

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations

susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20h et 7h, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

CONTACT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES
PUBLIQUES

SERVICE AFFAIRES CIVIQUES ET JURIDIQUES – ÉTAT-CIVIL

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756500

 0556756502

 0556756512

 Courriel

ADMINISTRATION/SERVICES PUBLICS

POLICE MUNICIPALE DE GRADIGNAN

16 place Bernard Roumégoux
33170 Gradignan

 0556756528

 Courriel

ville de **gradignan**



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)